

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	10
Quorum	10
Votants	12

Le neuf février deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Bernadette SAMUEL, Murielle GARZINO, REYNOUD Henri, Alexandre WAJS, Emilie GERMAIN, Thierry FABRE, Dominique STEKELOROM, Sébastien THOMAS à compter du point 12°

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, LAFFITTE Patrick à Marc FUSAT.

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Sébastien THOMAS jusqu'au point 11 inclus, Christine GARCIN-GOURILLON, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN et Laurent JUGLARET

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**N°2026/02/09/11 - OBJET : Attribution du marché de travaux de réfection de voirie : Lot n°1 Rue Reine Jeanne.**

**Rapporteur** : Jean-Christophe CARRÉ

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° L2113-10, L2113-11 et R2113-2 relatifs aux marchés à procédure adaptée avec faculté de négociation des offres ;

**Vu** la délibération n°2025/05/27/10 en date du 27 mai 2025 portant validation de l'Avant-projet présenté par le Cabinet SEIRI en qualité de Maître d'œuvre pour le projet de réfection des voiries et réseaux divers de la rue de la Reine Jeanne et de l'impasse de la Source ;

**Vu** l'avis d'appel à concurrence mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation MODULA PROVENCE MARCHES PUBLICS et paru sur le journal d'annonces légales LA PROVENCE (édition Bouches-du-Rhône) du 24/11/2025 jusqu'au 16/01/2026 en vue d'attribuer le marché de travaux précité ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres proposé par le Maître d'œuvre.

**Considérant** les 5 offres régulières déposées à l'issue de cette consultation, pour le lot n°1 « rue de la Reine Jeanne », à savoir :

- BRAJA VESIGNE pour 224 603,50 € HT ;
- CISE TP / MIGMA pour 246 212,00 € HT ;
- GUINTOLI / SOLS MEDITERRANEE pour 253 041,50 € HT ;
- MIDI TRAVAUX PUBLICS pour 271 822,50 € HT ;
- Et enfin NEOTRAVAUX pour 248 119,50 € HT.

**Considérant** que l'offre formulée par le candidat BRAJA VESIGNE ainsi examinée en comparaison des autres par les soins du Maître d'œuvre, obtient la note finale 92,25 et jugée économiquement avantageuse pour la Commune conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres précité.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**ATTRIBUE** le lot n°1 « rue de la Reine Jeanne » à l'entreprise soumissionnaire BRAJA VESIGNE pour un montant égal à 224 603.50 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et charge ce dernier de le notifier à l'attributaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,

**Bernadette SAMUEL**



Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 11 FEV. 2026

Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**



Publication sur le site de la mairie le

11 FEV. 2026